

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **11/05/2015**

Date d'affichage : **12/05/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 18 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX –Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Audrey TROIN / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Frédéric LACOUR à Ernest DAL SOGLIO / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que l'association "Avenir de la langue française" a saisi la ville afin qu'elle soutienne le Manifeste pour la langue française.

Ce manifeste est porté par près de 40 associations de l'espace francophone, et vise à rappeler officiellement l'importance de la diversité linguistique mondiale et la place légitime du français en son sein, alors même que les attaques contre notre langue se multiplient, qui tendent peu à peu à la remplacer par une langue unique, le "global english" ou "globish".

CM du 18/05/2015

N° 2015/083

MANIFESTE POUR LA LANGUE FRANCAISE

Ce manifeste a d'ores et déjà été adopté par un ensemble de villes de toutes couleurs politiques, unies par ce même objectif de défense de notre langue et, partant, de notre culture et de notre histoire. Il est également soutenu par diverses collectivités de l'espace francophone.

Il réaffirme plusieurs principes et plaide pour la détermination urgente d'une stratégie dans notre monde multipolaire.

Au regard de l'enjeu que représente la défense de notre langue il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le présent manifeste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le présent manifeste.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE
Marc Etienne LANSADE